

**OBJET SERVICE PUBLIC DE STATIONNEMENT PAYANT
RAPPORT DU DELEGATAIRE POUR 2009**

En application de l'article L. 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, la SODIPARC, délégataire du service public de stationnement payant, m'a remis son rapport annuel retraçant les comptes et les opérations afférentes à l'exécution de la délégation pour 2008.

Au 31 décembre 2009, la SODIPARC gère :

- * 2 745 places sur voie publique (1 409 en zone orange et 1 336 en zone verte) ;
- * 1 127 places dans les parcs en surface et en ouvrage (République, Sainte-Anne, Grand Marché, Petit Marché) ;

soit 3 872 places, au total.

Les produits d'exploitation se sont élevés à 2 158 000,00 € et le résultat net est positif et ressort à + 100 000,00 €.

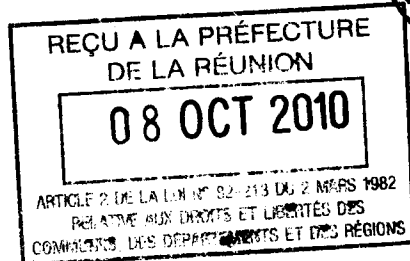
Conformément à l'article L. 1411-13 du CGCT, le rapport sera mis à la disposition du public à la Mairie et dans les Mairies Annexes.

Je vous demande de bien vouloir prendre acte de ce rapport.



LE MAIRE

Gilbert ANNETTE



**OBJET SERVICE PUBLIC DE STATIONNEMENT PAYANT
RAPPORT DU DELEGATAIRE POUR 2009**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.1413-1 ;

Sur l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux, réunie le 8 septembre 2010 ;

Sur le RAPPORT N° 10/5-31 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur NAILLET Philippe, Conseiller Municipal, présenté au nom des Commissions Affaire Générale/ Entreprise Municipale, Aménagement/ Développement Durable, et Consultative des Services Publics Locaux ;

Sur l'avis favorable des dites commissions.

**APRES EN AVOIR DELIBERE
(pas de vote)**

Prend acte du rapport 2009 relatif à la délégation de service public d'exploitation du stationnement payant exercée par la SODIPARC.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le - 6 OCT 2010



LE MAIRE

Gilbert ANNETTE

